Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Janvier 1899. No. 7.

4999
507

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne...... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA PROVINCE DE QUEBEC

Lors du récent plébiscite, l'Alliance prohibitionniste, dans Ontario, avait proféré de véritables injures à l'adresse de la province de Québec. M. de la Bruère, surintendant de l'Education à Québec, a fait bonne justice de toute ces fausses-assertions, dans la lettre suivante, adressée à un révérend de Toronto:

Québec, 11 nov. 1898.

Rév. L. Mineham, St. Peter's Church, Toronro.

Cher monsieur,—Une absence de quelques jours m'a empêché de répondre plus tôt à votre estimée lettre reçue le 5. Je ne saurais trop vous remercier de l'intérêt que vous portez à notre province et de votre désir de répondre aux injures que des fanatiques lancent contre nous, à l'occasion du vote sur le plébiscite.

Je vous envoie un exemplaire de mon rapport annuel de 1896-97, ainsi que d'une conférence que j'ai faite l'été dernier à Halifax à la convention de la société d'éducation du Dominion.

Si vous avez la complaisance de parcourir ces documents, vous pourrez constater les progrès que fait l'instruction dans la province de Québec, progrès qui ne le cèdent point à ceux d'Ontario ou des autres provinces.

Par exemple vous constaterez que l'assistance moyenne des enfants aux écoles est 76 par cent, pendant qu'à Ontario elle n'est que de 56 par cent d'après le rapport de l'hon. M. Ross.

Il est vrai que le recensement de 1891 est défavorable à notre province sous certains rapports, mais il ne nous rend pas justice et il est certainement erroné. Malheureusement les statistiques provinciales ne sont pas assez complètes pa assez générales pour me permettre de contredire celles du recensement.

Cependant il n'est pas juste de faire peser sur l'époque actuelle l'infériorité d'époques antérieures. Notre système actuel d'éducation ne date que de 50 ans, et, durant ce temps nous avons fait de très réels progrès. En comparant par exemple le recensement de 1871 avec celui de 1891, notre province a battu Ontario de 5.44 pour cent au point de vue des progrès réalisés. Si l'instruction est moins répandue parmi nos générations, plus avancées en âge que parmi celles d'Ontario, elle a fait néanmoins plus de progrès parmi nos générations jeunes que parmi celles d'Ontario.

Le bulletin 17 du dernier recensement qu'on invoque pourtant contre nous, confirme ce fait à la page 46, en disant: "La population de Québec entre 10 et 20 ans a fait des progrès beaucoup plus rapides que la population adulte. Comme matière de fait, "les progrès de ce groupe ont été beaucoup plus considérables que ceux de tout autre groupe semblable dans aucune des autres provinces... Enfin Québec pour ce qui regarde l'éducation "montre l'état le plus satisfaisant" que l'étude du recensement puisse nous fournir concernant le groupe de 10 à 20 ans."

Au reste on juge un peuple par son instruction supérieure, or le recensement de 1897 (vol. IV.) fait voir que la proportion d'élèves des collèges et universités, par dix mille de population, était pour Ontario de 8.07 et pour Québec de 37.61. Je pense bien que cette différence peut être attribuée en grande partie à la manière de compulser les statistiques, mais ce fait principal n'en reste pas moins au crédit de notre province.

Je n'imiterai point les membres de la W. C. T. U., en faisant des comparaisons blessantes entre les anglo-saxons et les Canadiens-français. Je crois que les deux populations se valent sous bien des rapports; mais je me console des élucubrations de ces dames de la W. C. T. U., en constatant qu'en 1893 (Rapp. de la Com. Royale sur les liqueurs) les admissions par mille aux asiles d'aliénés étaient de 0.34 pour Ontario et de 0.26 pour Québec. Après tout nous ne sommes pas plus fous que les prohibitionnistes de notre province sœur.

Je m'explique aussi le zèle déployé par le fait que les arrestations pour ivresse, en 1893, dans la cité de Toronto représentaient 18 p. c-, pendant que dans la cité de Québec elles n'étaient que de 6 p. c.

Pour des illettrés comme nous, la proportion n'est pas mauvaise.

Si vous écrivez dans les journaux, je serais heureux de lire vos articles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre bien dévoué,

BOUCHER DE LABRUYÈRE

L'ENFANCE

La laïcisation — L'ignorance du nom de Dieu

Sous ces titres, M. François Coppée écrivait, il y a quelque temps déjà, un article remarquable que nous désirons signaler à nos lecteurs. L'illustre écrivain s'effraie dans un journal fort léger, le *Journal*, du grand nombre d'enfants français qui, après 20 ans de laïcisation, ignorent jusqu'au nom de Dieu et ne prient plus:

"Parmi tous les spectacles que peut offrir le genre humain, en est-il un plus aimable, plus doux, plus touchant, que l'enfant en prière? Sa mère l'a mis à genoux dans son giron, le tient embrassé et joint ses petites mains sous les siennes. Elle lui fait redire une à une, les paroles de la courte oraison,—s'il est tout petit, quelques mots seulement, par exemple, le cri naïf: "Mon Dieu, je vous donne mon cœur!" et, s'il est un peu plus grand, l'admirable texte du "Notre Père" ou le délicieux appel "Je vous salue Marie!"

"Si c'est le matin, l'enfant lève les yeux vers l'azur du ciel, et ces deux puretés se contemplent. Est-ce le soir, près de la lampe voilée, dans la chambre tiède et calme?

"Alors il semble que, dans l'ombre, derrière la blancheur des rideaux, un ange se tient immobile et assiste, pour aller en témoigner dans le paradis, à cet adorable acte de foi."

Un jeune vicaire, jeté au lendemain de son ordination dans une paroisse populeuse de Paris, déclare à M. Coppée qu'un tiers seulement des enfants nés dans cette paroisse ont été baptisés et que c'est une minorité plus faible qui fréquente le catéchisme et quelque instruction religieuse.

On a proscrit avec le crucifix le catéchisme "monument du fanatisme et de la superstition" et on l'a remplacé par de petits manuels qui parlent surtout de leurs droits à de petits citoyens aux culottes fendues.

Ces opuscules dédiés à l'enfance se recommandent en général, dit l'académicien, par leur insigne niaiserie.

"Dans l'un d'eux, au-dessous d'une image où l'on voit un beau monsieur passer dans un tilbury, près d'un vieux bonhomme en train d'empierrer la route, j'ai lu cette légende: "Devant le suffrage universel, M...., malgré sa grande fortune, est l'égal du cantonnier:"

"Cette leçon de choses m'a laissé rêveur, car je sais fort bien que quand ils auront voté l'un et l'autre à leur guise, le monsieur au tilbury continuera de jouir de sa grande fortune et que le cantonnier cassera des cailloux comme auparavant, et je me demande si le catéchisme n'est pas plutôt dans le vrai, le pauvre vieux catéchisme, qui considère bien, lui aussi M*** et le cantonnier comme égaux devant la mort, mais qui conseille au premier d'être charitable, au second de se résigner; combat chez l'un l'égoisme et l'orgueil, chez l'autre la révolte et l'envie, et instaure, de cette façon, en ce bas monde, un peu de bonheur et de justice, en attendant mieux dans l'autre."

BISMARK ANECDOTIQUE

Les anecdotes sur Bismark formeraient un volume si on voulait les réunir.

En voici une qui se rapporte à l'époque où le chancelier de fer était ambassadeur de Prusse auprès de la Diète fédérale à Francfort,

Bismark logeait à ce moment-là dans la maison d'un patricien de la ville libre.

Celui-ci, qui détestait les Prussiens, avait répondu à Bismarck, qui lui demandait de faire poser une sonnette dans la chambre de son domestique, qu'il n'était pas question de cela dans son bail,

—Si vous en voulez une, lui dit-il, vous n'avez qu'à la faire poser.

Quelques jours plus tard, toute la maison etait mise sans dessus dessous.

Un formidable coup de pistolet venait de retentir dans la chambre de l'ambassadeur. Le propriétaire, effrayé, se précipitant dans l'appartement de ce dernier, arriva tout essoufflé dans le salon où il trouva Bismarck fumant tranquillement sa grosse pipe, et attablé devant une pile de dossiers.

Sur la table était posé un pistolet encore fumant.

—Pour l'amour du ciel, s'écria le propriétaire, qu'est-il donc arrivé?

—Mais rien, répliqua Bismarck, rassurez-vous. J'ai simplement prévenu mon domestique de venir me parler. C'est un signal tout à fait inoffensif auquel vous ferez bien de vous habituer, car je m'en servirai probablement encore plus d'une fois.

Le lendemain Bismarck avait sa sonnette.

COLLEGE DE ST-BONIFACE

Voici le résultat des examens de Noël, au Collège de Saint-Boniface. Pour chaque matière, les élèves, suivant leur succès, sont divisés en trois classes. La première cemprend ceux qui ont obtenu la note "bien" ou une note supérieure; la seconde comprend ceux qui ont obtenue la note "presque bien;" la troisième, ceux qui ont obtenu la note "médiocre." Dans chacune de ces trois classes les noms sont rangés par ordre alphabétique et non par ordre de mérite. Car il n'y a pas eu concours en chacune de ces matières; le but de cet examen étant surtout de constater le niveau absolu de chaque élève et de chaque classe du collège. L'élève qui dans une matière quelconque n'a pas obtenu au moins la note "médiocre" n'y trouvera pas son nom classifié.

RHÉTORIQUE

Instruction religieuse—Classe I, Beaupré E., Bellavance A., Bernier A. Dubuc A., Lagimodière, Prud'homme; Classe II, Arseneault.

Latin—Classe I. Beaupré, Bellavance, Bernier, Dubuc, Prud'homme; Classe II, Arseneault, Lagimodière.

Grec—Classe I, Beaupré, Bellavance, Bernier, Dubuc Prud'homme; Classe II, Arseneault, Lagimodière.

Français — Classe I, Beaupré Bellavance, Bernier, Dubuc, Prud'homme, Lagimodière; Clase II, Arseneault.

Anglais—Classe I, Arseneault, Beaupré, Bellavance, Bernier, Dubuc; Classe II, Lagimodière Prud'homme.

Histoire—Classe I, Arseneault, Beaupré Bellavance, Dubuc, Bernier, Lagimodière, Prud'homme.

Trigonométrie—Classe I, Arseneault, Beaupré, Bellavance, Dubuc, Prud'homme; Classe II, Bernier.

Géométrie — Classe I, Arseneault, Beaupré, Bellavance, Bernier, Dubuc, Prud'homme.

Algèbre — Classe I, Beaupré, Bellavance, Bernier, Dubuc, Prud'homme; Classe II, Lagimodière; Classe III, Arseneault.

Chimie—Classe I, Beaupré, Bellavance, Dubuc, Prud'homme; Classe II, Bernier; Classe III, Arseneault, Lagimodière.

Un prix d'examen a été décerné à Elzéar Beaupré qui a mérité la note "très bien" dans toutes les branches.

BELLES-LETTRES

Instruction religieuse—Classe I, Magnan, Sabourin; Classe III, Lord.

Latin—Classe I, Lord, Sabourin; Classe II, Magnan.

Grec—Classe I, Magnan, Sabourin; Classe II, Lord.

Français—Classe I, Sabourin; Classe II, Magnan; Classe III, Lord.

Histoire—Classe I, Magnan, Sabourin; Classe III, Lord.

Géométrie—Classe I, Magnan, Sabourin; Classe II, Lord.

Algèbre—Classe I, Lord, Magnan, Sabourin.

Arithmétique—Classe I, Magnan, Sabourin; Classe II, Lord.

VERSIFICATION

Instruction religieuse—Classe I, Beaubien; Classe III, Clarke, Guay, Migneault.

Latin — Classe I, Beaubien, Clarke; Classe II, Béliveau, Guay, Migneault.

Grec — Classe I, Beaubien, Clarke: Classe II, Béliveau, Guay, Mignault.

Français—Classe I, Beaubien, Béliveau, Clarke; Classe II Guay, Migneault.

Anglais—Classe I, Beaubien, Béliveau, Clarke, Guay, Migneault.

Algèbre—Classe I, Beaubien, Béliveau, Clarke, Guay, Migneault.

Arithmétique—Classe I, Beaubien, Clarke, Guay; Classe II, Béliveau, Migneault.

Histoire—Classe I, Beaubien; Classe II, Clarke, Migneault; Classe III, Béliveau, Guay.

Gréographie—Classe I, Béliveau, Beaubien, Clarke, Migneault; Classe II, Guay.

SYNTAXE

Instruction religieuse—Classe I, Bellavance, N., Bertrand, A. Caron, J. Collin, Hogue, A. Laurendeau, Lévêque, J. Pambrun, Péalapra.

Latin—Classe I, Bertrand, Caron, Collin, Lévêque, Pambrun, Péalapra; Classe II, Hogue; Classe III, Bellavance.

Grec—Classe I, Bellavance, Bertrand, Caron, Collin, Hogue, Laurendeau, Lévêque, Pambrun, Péalapra.

Français—Classe I, Péalapra; Classe, II, Bellavance, Caron, Collin, Hogue, Lévêque, Pambrun; Classe III, Bertrand, Laurendeau.

Anglais—Classe I, Bellavance, Bertrand, Caron, Collin, Hogue, Laurendeau, Lévêque, Pambrun, Péalapra.

Arithmétique—Classe I, Caron, Laurendeau, Lévêque, Péalapra; Classe II, Bertrand; Classe III, Bellavance, Collin, Hogue, Pambrun.

Histoire—Classe I, Bellavance, Bertrand, Caron, Collin, Hogue, Laurendeau, Pambrun, Péalapra; Classe II, Lévêque.

Géographie—Classe I, Bertrand, Collin, Pambrun, Péalapra; Classe II, Bellavance, Caron, Hogue, Laurendeau.

Un prix d'examen a été décerné à Louis Péalapra qui a mérité la note "très bien" dans toutes les branches.

ELÉMENTS-LATINS

Instruction religieuse—Classe I, Mondor, Noël; Classe II, Fillion, Paré, Alfr.; Classe III, Dupas.

Latin—Classe I, Beaupré, A. Dupas, Mondor, Noël; Classe III, Fillion.

Français—Classe I, Beaupré, Dupas, Mondor, Noël; Classe II, Fillion.

Anglais—Classe I, Beaupré, Dupas, Fillion, Mondor, Noël.

Arithmétique—Classe I, Beaupré, Dupas, Mondor, Noël; Classe II, Paré.

Histoire—Classe I, Mondor, Noël; Classe II, Beaupré, Classe III, Filion, Paré (*A suivre*)

Le Manitoba.

Mercredi. 4 Janvier 1899

GROS JEAN

" Pour être bon catholique, il ne suffit pas de *croire* aux dogmes de l'Eglise catholique ; il faut *obéir* aux prescriptions de ses pasteurs, non seulement en tout ce qui concerne la religion, *mais aussi dans la vie journalière, dans la politique comme ailleurs.*"

Voilà les paroles qu'on a récemment attribuées à S. G. Mgr Langevin. Comme question de fait, Sa Grandeur ne les a pas prononcées telles que rapportées. Monseigneur a eu le soin de spécifier le cas où la politique est mêlée à la religion. Mais les aurait-il prononcées telles quelles, nul n'aurait eu le droit d'y trouver matières à procès. Tout catholique bien disposé sait en ces occasions, faire les distinctions que j'énonce plus loin.

Un catholique de la province à été étonné et même scandalisé de ce langage au point de se croire obligé de remplir *les échos du Manitoba* de ses " respectueuses protestations."

Autrefois mon ami Gros Jean se contentait d'en remontrer à son curé ; maintenant il fait des remontrances à son évêque.

Cher ami ; ce n'est pas le sermon de Mgr Langevin, mais votre intelligence de ce discours, qui vous a créé " le pénible devoir de protester."

Les choses politiques peuvent être ou simplement politiques ou mêlée de religion.

Si elles sont exclusivement politiques, l'Eglise ne revendique pas sur elles une autorité spéciale, bien que l'évêque et le prêtre puissent s'en mêler comme tout le monde. Mais si elles sont mêlées de religion, l'Église, et par conséquent l'évêque,a l'autorité de les juger.

Mon ami Gros Jean saisit-il la distinction ?

Tâchons de la lui bien faire comprendre par des exemples.

S'agit-il de donner au Premier Ministre $5,000.00 ou $10,000.00 d'appointements ?

Cette question est purement politique et temporelle ; l'Eglise s'en désintéresse. Mais veut-on établir ou maintenir les écoles neutres ? Cette question est mêlée de religion ; l'Eglise a le droit et souvent le devoir d'intervenir.

Ou encore, voici deux candidats qui se présentent pour la députation. L'un, ennemi de l'importation des faucheuses des Etats-Unis, l'autre favorable à cette importation: C'est une question d'ordre exclusivement temporel ; que les électeurs choisissent l'homme de leur goût. Mais deux candidats se présentent, l'un dévoué à la cause des écoles catholiques, l'autre partisan des écoles sans Dieu ; la question est mêlée de religion ; l'Eglise peut, si elle le juge à propos, dire aux électeurs catholiques : " Vous ne pouvez pas voter pour un ennemi de la religion, vous devez voter pour le candidat favorable aux droits des pères de famille et de Jésus-Christ."

Est-ce clair, mon ami ?

Gros Jean nous dit : L'Eglise *a tout à perdre* à se mêler aux choses exclusivement terrestres et matérielles. Gros Jean aurait parlé avec plus de précision s'il avait dit : " L'Eglise *n'a aucune autorité spéciale* dans les choses exclusivement terrestres et temporelles." En effet, si l'Eglise n'a pas de juridiction dans les choses exclusivement temporelles, les évêques et les prêtres peuvent s'en soucier et s'en occuper comme tout le monde.

Mais Gros Jean dit : " Il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre *que l'Eglise ne doit ni ne peut se mêler à la politique.*" Distinguons, mon ami : Il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que l'Eglise ne doit ni ne peut se mêler *à des questions purement politiques, sans caractère religieux*, je le concède, en faisant toutefois la réserve précédente ; *à des questions à la fois politiques et religieuses*, non. L'Eglise a alors le droit et le devoir de parler et d'agir.

Gros Jean dit encore : " Si notre obéissance envers nos pasteurs est entière, absolue en tout ce qui touche à la religion, par contre, *nous entendons garder notre complète indépendance en fait de politique.*" Distinguons toujours, ami Gros Jean : *Nous ne relevons pas des pasteurs dans les questions purement politiques*, je le veux bien ; nous ne relevons pas des pasteurs *dans les questions où la politique est mêlée aux intérêts religieux*, erreur !

Voici ce que les évêques de la province de Québec ont enseigné dans leur lettre collective du 22 septembre 1875 : " Des hommes qui veulent vous tromper, nos très chers frères, vous répètent *que la religion n'a rien à voir dans la politique ; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques* ; que *le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'égli e et à la sacristie* et que *le peuple doit en politique pratiquer l'indépendance morale. Erreur monstrueuse* ! nos très chers frères, et *malheur au pays où elles viendraient à prendre racine !... Les plus grands ennemis du peuple sont ceux qui veulent bannir la religion de la politique.*"

Gros Jean tournera-t-il ses " respectueuses protestations " contre les évêques qui ont donné ce solennel enseignement ?

Léon XIII, dont Gros Jean prononce quelquefois le nom, dit à son tour : " Tout ce qui, dans les choses humaines, est *sacré en quelque manière que ce soit, quoquo modo sacrum*, tout ce qui, concerne le salut des âmes où le culte de Dieu, soit qu'il soit tel par sa nature, *soit qu'il soit tel par la fin à la quelle il se rapporte, siverursus tale intelligatur propter causam ad quam refertur*, tout cela est du ressort et de la juridiction de l'Eglise." Evidemment les matières politiques intéressent très souvent le salut des âmes et l'honneur de Dieu : donc alors, selon l'enseignement de Léon XIII, elles relèvent de l'autorité de l'Eglise.

Gros Jean va-t-il aussi adresser ses remontrances au Pape ?

En Allemagne il y a quelques années, une certaine école revendiquait l'indépendance vis à vis de l'Eglise *au nom de la philosophie*. " L'Eglise, disaient sans cesse les écrivains et les orateurs de cette école, a l'autorité divine *en religion* ou en *théologie* ; mais elle n'a point d'autorité *en philosophie*. Or je parle *philosophie*. Ne m'opposez donc pas les enseignements de l'Eglise."

Plus récemment une école semblable s'est formée au Canada. Les scribes de cette école ne veulent pas rompre trop ostensiblement avec l'Eglise, parce que le peuple les repousserait ; ils ne veulent pas non plus se soumettre à son autorité. Que font-ils ? Ils disent : " L'Eglise a toute juridiction en religion ; mais elle n'en a aucune en *politique*. Or, moi, journaliste, moi, député, moi, ministre, moi, libéral, *je fais de la politique*. Que l'Eglise me laisse donc parler et agir à ma guise." Ces hommes protestent tous les jours de leur respect pour l'Eglise, de leur obéissance à ses pasteurs ; mais c'est à la condition que l'Eglise et ses pasteurs demeurent à la sacristie et y fassent brûler tranquillement leur bout de cierge. " S'ils viennent nous déranger dans ce qu'il nous plaît d'appeler la politique, nous saurons les mettre à la raison, c'est-à-dire les mettre à la porte."

Gros Jean appartient-il à cette école ?

DOM BENOIT.

AU "TELEGRAM"

Depuis que le *Telegram* nous a fait l'honneur de s'occuper de notre article du 21 décembre, une année s'est enfuie, une autre l'a remplacée, et il semble que nous venions un peu tard lui répondre. Ce n'est pas notre faute. Nous ne pouvons parler ici qu'une fois la semaine, et si vite que passe le temps, encore nous faut-il attendre que notre tour vienne. Surpris de nos protestations, sentant peut-être qu'il s'est fourvoyé, le *Telegram* croit s'en tirer en outrant et dénaturant notre article et surtout en oubliant ses propres aggressions. Le titre même de son article pourrait fournir matières à toute une page de réflexions, qu'il serait aisé de rendre fort intéressantes pour notre confrère. Il intitule en effet cet article : *menaces insolentes*.

Les menaces ne sont pas venues de nous, et l'insolence n'est pas de notre côté.

Il n'y a pas d'insolence à réclamer ses droits. Il n'y a ni insolence ni menaces à dire que si l'on nous abandonne, nous aurons à nous pourvoir autrement.

Car, c'est bien un abandon de notre cause que suggérait le *Telegram*. Or, notre confrère est trop intelligent pour ne pas comprendre combien cette proposition devait nous affliger.

Comment ! Voilà dix ans que nous défendons une cause sacrée, une cause que vous-mêmes, en d'autres temps, avez proclamée juste ; quelques-uns de vos amis, parlant au peuple, s'expriment de façon à soulever celui-ci contre la légitimité de nos réclamations ; vous-mêmes, dans l'emportement de la déception, vous vous oubliez au point de dire qu'il vaut aussi bien couper les câbles et laisser aller à la dérive les naufragés que nous sommes ; et vous voudriez que nous restions insensibles à ces déclamations ! Et si nous ne consentons pas à nous taire, et à nous rendre solidaires de cette manœuvre, vous nous accusez d'ingratitude !!!

Refléchissez, et vous serez plus justes. Vous verrez que nous sommes simplement fidèles à une cause que nous plaçons audessus de tous les autres intérêts.

Le *Telegram* a raison de dire qu'il y a dans notre monde politique d'autres questions que la question scolaire, et des questions fort importantes. Mais la question des écoles, à notre avis, les domine toutes, parceque, au point de vue religieux, elle tient à nos croyances et à l'âme de nos enfants, et au point de vue politique, elle tient à la constitution même du pays.

Si nous demandions des choses exhorbitantes ou inusitées, nous comprendrions toutes ces résistances. Mais nous ne demandons que ce que possède la minorité protestante dans Québec et ce que nous garantit la constitution.

Parceque nous avons relevé ses incartades, le *Telegram*, outrant notre article, nous place dans le camp de M. Greenway.

Comment le *Telegram* ne voit-il pas sa propre inconséquence ?

Ce n'est pas nous qui nous rangeons à la suite de M. Greenway, mais c'est lui, le *Telegram*, qui fait cette évolution.

M. Greenway nous a dépouillés de nos écoles.

Le *Telegram* propose que cette œuvre demeure. Il supporte donc M Greenway sur ce point de sa politique. Peu importe la forme qu'il donne à son appui. C'est le fond de l'affaire qui nous intéresse et qu'il faut envisager. Non, nous ne passons pas à M. Greenway ; nous ne proposons à personne d'y passer ; nous voudrions même retenir le *Telegram* quand il y va ; mais nous sommes logiques ; nous revendiquons de tous les mêmes choses.

De même que nous perdrions le droit de réclamer de vous, si nous ne réclamions pas de M. Greenway, de même, nous perdrions le droit de réclamer de M. Greenway si nous ne réclamions pas de vous.

Le *Telegram* invoque en vain l'appui que donne aujourd'hui la province de Québec à M. Laurier.

Nos droits tiennent à autre chose qu'aux vacillations de la politique ou de l'électorat. Celui-ci se prononcerait-il à l'unanimité contre nous que ces droits resteraient des droits, et que la justice ne serait pas enterrée. C'est le terrain sur lequel s'est placé Sir McKenzie Bowell.

" Peu importe pour moi, disait-il au sénat en 1897, l'attitude politique que la population de Québec juge bon de prendre Même en supposant que chaque citoyen de cette province donnerait son vote en faveur de M. Laurier... ce n'est pas là un fait qui doit avoir la moindre parcelle d'influence sur la question en jeu. Toute la question se résume en deux mots : Est-ce que la constitution donne à la minorité du Manitoba certains droits et privilèges ?...S'il en est ainsi, il m'importe peu que tout le pays m'approuve ou me désapprouve, ma position n'en serait pas affectée quant à ce qui regarde les droits constitutionnels de la minorité."

Et dans un autre endroit de ce même discours, Sir McKenzie Bowell disait encore : " Je n'approuve pas l'attitude prise sur cette question par quelques-uns de ceux qui sont mes alliés politiques."

Le terrain indiqué par Sir McKenzie Bowell est le bon. Que le *Telegram* s'y place et y reste. Nous serons avec lui, et nous lui ferons une part de la reconnaissance que nous avons vouée à l'ancien premier ministre.

Personne ne sent plus que nous le besoin d'avoir des alliances. Mais nous voulons des alliances sincères et utiles.

Le *Telegram* nous met en garde contre l'isolement dans lequel nous pourrons nous trouver plus tard. Nous ne sommes pas sans y avoir pensé. Mais si le *Telegram* veut relire l'histoire politique du Canada, il trouvera lui aussi, matières à réflexion. Jadis, les défenseurs des droits constitutionnels du peuple eurent, dans le parlement du Canada-Uni, à prendre l'attitude que nous prenons. En fin de compte, c'est le parti qu'a longtemps dirigé Sir John A. McDonald qui fut obligé de venir trouver Lafontaine.

Celui-ci imposa ses conditions : c'était le respect des principes constitutionnels. Ainsi, l'histoire, sans toujours se répéter, nous offre des motifs d'espérance. Les mêmes triomphes peuvent suivre la même attitude.

Nous avons le devoir de rassurer le *Telegram* sur le compte des hons MM. LaRivière et Bernier. Il veut les isoler du *Manitoba*. C'est un petit calcul que nous ne pouvons permettre. Nous sommes en mesure d'affirmer que ces messieurs partagent les idées émises dans notre article du 21 décembre.

LE "FREE PRESS" VS LE TELEGRAM

Le *Free Press* a trouvé dans les articles du *Telegram* touchant l'élection de Bagot, une belle mine à exploiter, et il l'exploite.

L'incident lui a fourni l'occasion de grêler son voisin et de faire belle façon aux catholiques et aux Canadiens-français. Au fond, son attitude vaut celle de l'autre.

Que l'on vienne à nous le sourire sur les lèvres ou les menaces à la bouche, cela ne nous touche guère, s'il faut tout de même mourir.

Or, le *Free Press*, depuis qu'il est sorti des mains de M. Luxton, a toujours supporté la politique scolaire de M. Greenway.

Cette politique a consisté d'abord, à nous dépouiller de nos droits et,ensuite, à consacrer cette spoliation, à la rendre définitive. C'est une politique de mort à tout ce que nos défendons. Et le *Free Press* la trouve admirable. En réalité, son attitude est plus répréhensible que celle du *Telegram*. Chez celui-ci, c'est de l'opportunisme ; chez le *Free Press*, c'est fondamental et de règle.

Comment peut-il poser en champion du respect des races et des croyances quand la politique qu'il supporte constitue la plus violente des attaques contre notre sang et notre foi qui se soient produites en ce pays depuis l'institution du régime fédératif, quand cette politique est vraiment la négation de la liberté des cultes ?

Dans l'un des articles que nous avons sous les yeux, le *Free Press* renouvelle son adhésion au système scolaire inauguré en 1890 ; il en appelle au désir du peuple de maintenir l'intégrité de ce système ; il explique que si quelque part on se sert de la langue française à l'école, c'est pour y faciliter l'enseignement de l'anglais ; il s'élève contre la prétention du *Telegram* affirmant que dans les écoles publiques on inculque à la jeunesse la religion catholique romaine,et la déclare fausse ! Est-ce donc là tant nous respecter ?

A ceux qui se servent des écrits du *Telegram*, organe conservateur,pour affirmer que les catholiques ont des écoles selon leurs voeux, on peut opposer les écrits du *Free Press*, organe libéral, pour soutenir qu'il n'en est rien.

Qui ne voit qu'au milieu de tant d'assertions contradictoires notre cause périclite, et qu'il va falloir bientôt sortir de toutes ces équivoques par quelque acte énergique et clair, afin d'empêcher tout le monde, à droite et à gauche, de faire de la manœuvrepolitique avecunequestion qui est d'un ordre plus élevé et d'un intérêt dominant tous les intérêts d'hommes ou de partis ?

IMPORTANTES DECLARATIONS MINISTERIELLES

Au mois de novembre dernier M. Sifton, ministre de l'Intérieur, parlant à Toronto, s'exprimait ainsi :

" La question des écoles du Manitoba n'est plus du domaine politique... Elle a été réglée en six mois par les efforts de notre chef, sir Wilfrid Laurier.

"Et le règlement en a été effectué,—c'est là le point important—sur des bases et à des conditions que la province de Manitoba ne pouvait pas honorablement rejeter et que les provinces de Québec et d'Ontario pouvait honorablement et justement accepter.

" C'est un règlement qui a été fait en plein soleil, qui pourra subir l'épreuve d'un débat....."

Nous n'avons jamais douté que cette déclaration du ministre de l'Intérieur, positive et hardie, ne visât le règlement de 1896. L'assurance qu'il y met, les *six mois* qu'il souligne, les provinces qu'il met en présence, le défi dont il assaisonne sa phrase, le mérite qu'il en tire pour le gouvernement dont il fait partie, tout nous indique, malgré le vague dans lequel il s'est tenu, que c'est ce règlement qu'il avait dans la pensée.

Mais si le doute pouvait exister, il tomberait devant cette autre déclaration du même M. Sifton, parlant à Boissevain le 16 décembre dernier :

" Les commissaires du gouvernement fédéral (gouvernement de Sir McKenzie Bowell) se rencontrèrent à Winnipeg avec le gouvernement du Manitoba. Nous, (M. Sifton faisait alors partie du gouvernement du Manitoba) nous fîmes certaines propositions en conformité desquelles nous étions prêts à régler cette question. Les commissaires ne voulurent pas les accepter. Lorsque le gouvernement libéral monta au pouvoir, les mêmes propositions furent faites et acceptées de part et d'autre en six mois "

Cette dernière déclaration était faite en présence du premier ministre de la province et de l'un de ses collègues.

Si l'on rapproche ces deux discours de M. Sifton de celui par lequel le Rév. Dr Bryce, le porte voix du gouvernement local et son négociateur en plus d'une occasion, célébrait en novembre dernier, le triomphe définitif de la politique scolaire de M Greenway, il faut en conclure que les deux gouvernements, local et fédéral, s'en tiennent, pour tout règlement de la question scolaire, à celui de 1896.

Cette attitude et ces déclarations sont fort suggestives. Mais ce n'est pas notre intention de les commenter. Nous ne discutons pas ; nous voulons seulement établir, d'après les paroles mêmes des ministres, l'état actuel de la question. Selon ces derniers, elle est définitivement réglée par le traité de 1896 entre les deux gouvernements, celui d'Rttawa et celui de Winnipeg, et les catholiques n'ont plus rien autre chose à attendre par voie législative,

FEU M. M. A. KEROACK

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de monsieur M. A. Kéroack, libraire de cette ville.

M. Kéroack est l'un des vieux citoyens de Saint-Boniface. Arrivé ici en 1882, il y établit la la première librairie française et catholique qui ait existé en notre pays. Il a toujours été depuis l'une des figures notables de notre ville. Son urbanité, son souci des intérêts matériels et nationaux de notre groupe, ses idées nettes et arrêtées sur toutes choses, en faisaient un homme dont le caractère saillissait dans tous les milieux où la Providence le conduisait.

M. Kéroack est né à Saint-Charles de Richelieu, où son père, parent des évêques Blanchet, missionnaires en Orégon, se dévouait à l'instruction de la jeunesse. La plus grande partie de sa vie cependant s'est écoulée à Saint-Hyacinthe, où il fonda la première librairie à une époque où une pareille entreprise passait pour téméraire. Il réussit cependant, et la fortune lui souriait quand les désastreux incendies qui ravagèrent Saint-Hyacinthe en 1876 lui furent éprouver des pertes considérables.

M. Kéroack épousa en 1871. Melle Malvina Gauthier, fille de M. le notaire Gauthier, de Saint Pie P. Q. Il laisse pour déplorer sa perte, outre un grand cercle d'amis, un frère et des sœurs, cette épouse dévouée et une famille composée de onze enfants. Il devait atteindre sa cinquante neuvième année au mois d'avril prochain. M. Kéroack a toujours vécu en bon chrétien et il est mort d'une façon édifiante, après avoir enduré avec une résignation parfaite de longues et d'atroces souffrances, et avoir reçu en pleine connaissance les sacrements de l'Eglise.

Nous offrons à la famille nos plus vives sympathies dans l'affliction qui vient de la frapper.

Requiescat in pace.

M. NICOLAS BURKE

Il nous fait peine d'annoncer la mort d'un de nos plus sympathiques compatriotes M. Nicolas Burke, de Winnipeg.

Le défunt est mort samedi dernier, à sa résidence, âgé de 49 ans.

Les funérailles ont eu lieu lundi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Ses restes mortels furent portés à l'église Ste-Marie par MM. L. O. Genest, J. T. Dumouchel, F. W. Russell, H. Chabot, C. A. Gareau et Joseph Bernier.

Le Rev. Père Guillet officiait accompagné des Rev. Pères Daudurand et McCarthy. Plusieurs couronnes de fleurs furent déposées sur la tombe par les employés et les amis du défunt.

M. Burke repose maintenant dans le cimetière de St-Boniface où sa dépouille mortelle fut transportée après la cérémonie religieuse à Winnipeg.

Il nous fut donné de connaître intimement M. Burke et de jouir durant sa vie, de son caractère doux et loyal.

En notre nom, ainsi qu'en celui de ses nombreux amis, nous nous faisons un devoir de présenter à sa famille éplorée nos condoléances les plus sincères.

MGR LANGEVIN ET LE COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Les élèves du collège de Saint-Boniface, au nombre de 90, se sont rendus hier au palais archiépiscopal pour saluer Mgr Langevin, au début de la nouvelle année. Le R. P. Tourangeau, recteur intérimaire, présenta à Sa Grandeur Mgr L'Archevêque leurs hommages et leurs bons souhaits.

Mgr Langevin, dans sa réponse, exprima toute son affection pour le collège et dit tout haut ce qu'il attend de jeunes gens élevés par des maîtres savants et dévoués. Il leur recommanda de se former un caractère énergique, car l'énergie supplée au petit nombre. Sa Grandeur voulut bien adresser quelques mots en anglais pour les élèves qui comprennent difficilement le français.

Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

SERVICE POSTAL

Dorénavant le port d'affranchissement des lettres pour tout le Canada, l'Angleterre, les colonies britanniques et les Etats-Unis ne sera que de deux centins.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Sa Grandeur Mgr Langevin était au trône dimanche dernier, à la cathédrale. Notre archevêque a donné le sermon de circonstance.

R. P. Paquin S. J., recteur du collège de Saint-Boniface, a été forcé de quitter le collège et fait actuellement un voyage dans la province de Québec, pour raisons de santé.

Il est remplacé dans ses fonctions par le R. P. Tourangeau, préfet de discipline.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Arthur Lévêque, est à Saint-Boniface.

—Nous publierons sous peu un travail du plus haut intérêt, sur l'agriculture.

—Mde Adélard Morin, de Saint-Malo, est en promenade à Saint-Boniface, chez M. A. Hogue, son père.

—Le club de Raquettes "Le Voyageur" organise en ce moment un concours auquel sont invités tous les membres. La course est de cinq milles, et le prix une jolie paire de raquettes. MM. R Goulet et O. Manseau, ont déjà concouru; la victoire est restée à M. Goulet. Il y aura cinq courses, les vainqueurs devront lutter successivement les uns contres les autres, jusqu'à la course finale entre les deux plus forts.

—MM. J. B. Coté et D. Houle prennent une vacance dans la province de Québec au milieu de leurs familles. Des nouvelles reçues deux nousdisent qu'ils s'amusent bien.

—Voyez les primes que LE MANITOBA offrent à ses abonnés. Vous pouvez lire des lettres qui vous engageront à vous abonner si vous ne lettes pas encore. Afin d'éviter toute erreur, nous prions ceux qui reçoivent des primes de vouloir nien en accucer réception

—M. Joseph Dubuc, avocat, est parti la semaine dernière pour une promenade dans la province de Québec. M. Emile Jean, du Département des Sauvages, est parti lui aussi, lundi dernier, pour passer les vacances du Jour de l'An dans la province de Québec.

—Dans la nuit du 31 décomqre au 1er janvier, à trois quarts de mille de la ville, dans la direction nord-est les corps de deux ssuvages, un homme et une femme ont été trouvés calcinés. On croit que les malheureux étaient ivres et que le brasier de leur tente les aura dévorés en cet état. Ils ont été enterrés hier matin au cimetière de Saiht-Boniface.

—M. le Dr Dame nous prie d'annoncer qu'étant très fatigué par le surcroit d'ouvrage qu'il a eu depuis quelque temps, il est obligé de prendre une vacance d'un mois au moins, sur sa ferme "Oak Farm," à Saint-Charles. Ses patients devront s'adresser à un autre médecin ou correspondre avec lui; on pourra adresser ses lettres à Winnipeg, boîte 966, ou Dr Dame, Saint-Charles Man. A son retour, il prendra possession de magnifiques appartements au bloc McIntyre, à Winnipeg.

—Les Sœurs de l'Hopital Saint-Boniface offrent leurs meilleurs souhaits pour la nouvelle année, avec leurs sincères remerciments à leurs généreux amis, pour les étrennes qu'elles en on reçues: M. A. MacDonald, $40.00; Mr et Mde G. Perry, $5.00, Dr Bell, Mde M. Bawlf, G. Couture, L. J. Colin, E. Drewry, G. F. Gault, Mde F. Gauthier, J. Y. Griffin, C. Gareau, E. Guilbault, P. Gosselin, Mde A. Lévesque, Mde A. McIntyre, McDonaugh & Shea, Richard & Co., M. Rocan, Sutherland & Campbell, The Stantard Oil Co. Elles accusent aussi réception avec reconnaissance, des contributions suivantes: Ville de Saint-Boniface, $100.00; Municipalité Taché, $125.00; Municipalité Norfolle Mor. $50.00; Municipalité La-Broquerie, $25.00

—Les Révérendes Sœurs de la Charité désirent remercier sincèrement personnes généreuses de Saint-Boniface et de Winnipeg qui ont bien voulu faire des cadeaux à leurs institutions, à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An.

—Voici les officiers de la Cour des Forestiers Indépendants de Saint-Bouiface, pour la nouvelle année:

Chef-Ranger, M. H. Béliveau; Vice-Chef Ranger, M. L. N. Bétournay; Médecin, M. J. H. O. Lambert; Secrétaire-Arch. M. A. Prendergast; Sec-Financier M. J. P. O. Allaire; Trésorier, M. S. A. D. Bertrand; Syndics, MM. L. Gagné, A. Phaneuf et T. Pelletier.

Les officiers subalternes ne sont pas encore nommés.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbault, qui parait sur notre 3ième page. 50

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Pierre-Jolys

Le 28 dec. 1898—Temps superbe pour la messe de minuit; aussi nous avons eu la plus belle assistance possible. L'église était comble, l'autel, si beau d'ailleurs, merveilleusement décoré et illuminé par les R. R. Sœurs, émerveillait. Notre chœur s'était astreint, depuis 4 ou 5 semaines, à se réunir au presbytère à jour fixe, pour préparer la musique, qui a été si bien goûtée — Nous avons été régalés en effet et il est bien des grandes paroisses ou villes où l'on n'a pas ce que nous avons eu le jour de Noël.

Le programme qui a été exécuté était: Messe solennelle de Battman, à l'Offertoire' "la Nuit de de Noël" de Luigi Bordèse, Melle A. Sicotte comme soliste. Les solistes de la Messe étaient M. M. Renouard, Desjardins, Delles A. Sicotte, Laroche et Rougeau. A l'Elévation, le "Pie pellicane" de Battman; pendant la communion, qui a duré très longtemps, plus de 400 personnes ont approché de la sainte table. On nous a fait entendre le Noël de Gounod, l'Adeste fideles de Gravio, et les tout petits nous ont chanté ce cantique si simple et si touchant quand il tombe des lèvres de tout petits enfants. "Noël! Noël! c'est le Sauveur". Monsieur le curé, malgré la fatigue de la soirée, a parlé sur le mystère du jour. Prenant pour texte: *Christus natus est nobis* ..... il a développé ces trois pensées: l'Entant de Bethléem est le Roi du passé, attendu par les patriarches, annoncé par les prophètes pendant quatre mille ans—Roi du présent, adoré par les anges, les bergers et les mages — Roi de l'avenir, devant être adoré comme un Dieu, honoré comme un roi par toutes les nations de la terre et dans tous les siècles.

Au Salut, le chœur nous a donné le "Pie pellicane" de Battman, Jésus de Nazareth de Gounod et le "Tantum ergo" de Villalett

Le 27 au soir, bon nombre de personnes se réunissaient au couvent pour souhaiter bonne fête à M. le curé. La pièce de résistance était "Gratia" le petit drame en vers si émouvant du P. Tricard — C'est le fameux épisode de la vie de Saint Bernard, où, accampagné de ses frères, il revient au château paternel et en repart avec Nirard le benjamin de la famille et le vieux père, pour aller à Citeaux. Inutile de dire que les vers du P. Tricard ont été bieu rendus; on sait que le couvent de Saint-Pierre a habitué son auditoire à des choses bien dites et bien faites. Chaque année nous sommes appelés à y entendre l'un des chef-d'œuvres de la littérature française: l'annéedernière, Polyeucte, l'année précédente, Esther, qui venait après Athalie, joué il y trois ans.

Nous remarquions dans l'assistance le R. P. Audemard, MM. les curés de Ste-Agathe, de St-Malo et de St-Adolphe, qui étaient venus, comme chaque année d'ailleurs, visiter le héros de la fête.

RACONTE PAR LE REDACTEUR

IL VISITE LA MAISON PATERNELLE PENDANT LES VACANCES

Il constate des changements qui le surprennent et dont un mérite d'être connu pour l'avantage du public

Du "Leader and Recorder," Toronto Junction:

Le rédacteur du "Leader and Recorder" profita d'un congé pour faire un tour dans les comtés de York, Peel, Dufferin et Grey et passer quelques jours dans la maison paternelle où il avait passé les premières et les plus heureuses années de sa vie.

Le vieux "homestead" se trouve dans le Canton d'Euphrasia, comté de Grey, à un mille au sud du village de Heathcote, et à dix mille de Meaford. Il est habité par son frère cadet, George J. Fawcett. Celui-ci était l'image de la santé, ce qui fut une grande surprise, car à son arrivée de Détroit pour prendre possession de la ferme, sa santé était délabrée et il déclinait à vue d'œil. L'auteur fit remarquer que le climat rigoureux des régions du nord devaient avoir exercé une influence bienfaisante. La réponse à cela contient des détails tellement remarquables que nous considérons comme un devoir et un plaisir de les publier dans le "Leader and Recorder."

Une grave attaque de malaria, contractée à Détroit, avait conduit le frère de l'auteur à la porte du tombeau; elle le laissa avec une complication de maladies rendant tout travail impossible pour lui. Lés meilleurs médecins de Détroit lui prodiguèrent leurs soins, mais leur traitement eut peu d'effet. On attendait du bien d'un changement de climat, et il se transporta avec sa famille dans le comté de Grey. Cela lui fit un peu de bien pour commencer, mais il retomba bientôt dans son ancien état et s'adressa tour à tour aux médecins les plus eu réputation dans le district. Il était en proie à l'insomnie, et sa maigreur extrême lui donnait l'air d'un squelette. Les médecins l'abandonnaient enfin et lui conseillaient un voyage en Californie. Il voyait, comme tout le monde, les écrit des journaux sur les Pilules Roses du Dr Williams, mais il se moquait des "merveilles" opérées par ce remède, dans lequel il ne reposait aucune confiance. Ce n'est qu'après l'abandon par les hommes de l'art qu'il se décida à les essayer, un peu comme un naufragé qui s'accroche à n'importe quelle épave. A sa grande stupéfaction son insommie le lâcha après avoir pris les pilules une semaine et il dormait comme un enfant. La force lui revint, l'appétit se réveilla peu à peu et bientôt il se sentit un homme nouveau. Après quelques mois de ce traitement il était aussi bien portant que jamais. Depuis les deux dernières années il n'a touché à aucun remède, et vous ne sauriez trouver dans Grey un homme plus robuste que Geo. J. Fawcett. "Ce que je pense des Pilules Roses? dit-il en souriant, c'est qu'il n'y a rien de pareil au monde pour réformer la constitution; sans elles je ne serais plus de ce monde."

L'espérience des années a prouvé qu'il n'existe aucune maladie causée par l'état vicié du sang ou l'ébranlement nerveux qui ne puisse être guérie promptement par les Pilules Roses du Dr Williams.

Ceux qui souffrent de ces affections éviteront bien des misères et des dépenses en recourant à ce traitement. Achetez toujours le véritable article et refusez les contrefaçons ou tout autre remède soi-disant "tout aussi bon." Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent après l'insuccès complet de tous les autres remèdes.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite par "The Lake Manitoba Railway aud Canal Company" au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte ratifiant et confirmant une certaine émission d'obligations et une hypothèque garantissant cette émission faite par la Compagnie.

BLAKE, LASH & CASSELS, Solliciteurs des requérants.

Daté novembre 22, 1898. 30-11-98-9t

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'application sera faite par la Compagnie "The Manitoba and Southeastern Railway Company," au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte ratifiant et confirmant une certaine émission d'obligations et une hypothèque garantissant ladite émission faite par la Compagnie.

BLAKE, LASH & CASSELS, Solliciteurs des Requérants

Daté ce 22 novembre 1898. 7-12 9

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement par la compagnie The Dominion Permanent Loan Company," pour un acte amendant ses actes déjà obtenus (60 Victoria, chapitre 85, et 61 Victoria chapitre 101) pour définir le fonds capital de la Compagnie et pour consolider, définir determiner et élargir ses pouvoirs de prêter, acheter, emprunter de faire des placements et pour d'autres fins.

Daté à Toronto ce 12 décembre 1898.

MACDONELL, ROLAND & THOMPSON, Solliciteurs des requérants.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg
corrigés le 3 Janvier 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb...............	0 18	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage..............................	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz...............	0 00	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot.................	0 25	à 0 30
Navets, le minot...................	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot...............	0 40	à 0 45
Panais, la lb........................	0 02	à 0 00
Betterave, le minot...............	0 30	à 0 40
Oignons, le minot.................	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine.............	0 25	à 0 60
Oie, par lb.............................	0 00	à 0 12
Canards, par lb.....................	0 00	à 0 12
Dindes, par lb.......................	0 10	à 0 12
Poulets, par lb......................	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb.....	0 06½	à 0 06
Mouton, par lb......................	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb.............	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb...................	0 05	à 0 06

GRAINS.

Blé dur, par minot..............	0 00	à 0 55
Avoine, par minot...............	0 00	à 0 22
Orge "	0 00	à 0 25

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process...	2 05
" Strong Baker.......	1 85
" Manitoba Baker.....	1 55
" Imperial Baker.....	1 34
" Supérieure XXXX	1 05
" Nestor	0 90
Gru, la tonne..........................	12 00
Son, "	10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble..................................	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur........................	8 00 à	8 00
Charbon mou........................	4 50 à	4 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual..	5 00 à	7 00
Foin pressé, par tonne......	0 00 à	0 00

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Extrait du procès verbal de la dernière séance du conseil de Montcalm.

Beaubien-Pelletier.—Que le montant de $25 00, accordé à la société d'Agriculture d'Emerson ne soit pas payé attendu qu'il n'y a pas eu d'exposition. Adopté.

Pelletier-Beaubien.—Que le secrétaire soit autorisé à écrire à notre avocat de faire rapport et de retourner les argents qu'il a collectés pour 1898 avant le 1er janvier 1899. Adopté.

Brulé-Ayotte.—Que le règlement No. 128 autorisant l'échange de lot aux deux petites pointes pour le site d'une école sur le côté Est de la rivière rouge soit lu une première, une seconde, une troisième fois, et soit adopté. Adopté.

Pelletier-Davis.—Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à racheter un mille dollars ($1000.00 des débentures de la Municipalité de Montcalm.

Pelletier-Beaubien.—Que la somme de $10 25 soit accepté comme taxes de G. Desrosiers sur les deux boutiques et le lot 8 pour l'année 1898. Adopté.

Brûlé-Ayotte. Que la somme de $75.00 soit payée à Joseph Leblanc comme charité en considération de sa perte par le feu. Adopté.

Baaubien-Pelletier. — Que la réclamation de $82.00 pour la part du coût d'un pont construit par la Municipalité de DeSalaberry sur la Sect. 20 Tp 4 Rang 2 E. ne peut pas être admise attendu que le conseil de DeSalaberry ne s'est pas conformé à la section 658 de l'acte Municipal donnant au conseil de Montcalm le privilège de passer un règlement préalablement à la construcrion des dits ponts et par là surveiller à ses intérêts dans les frais à faire pour les dites constructions. Adopté.

Pelletier-Ayotte.—Que le montant des taxes couvrant les journées de corvées sur les sections 14, 15 et 16 soit biffé en considération de la décharge faite le long du chemin public. Adopté.

Pelletier-Beaubien.—Que le compte du Dr Dubuc $39.80 et de F. Brault $3.75 dans l'accident de moulin à battre de St-Luc soient payé et que le Sécrétaire Trésorier soit autorisé à envoyer ce compte à la Municipalité de Morris pour la moitié du coût total dans le cas où cet accident arriva dans leur Municipalité. Adopté.

Pelletier-Brûlé.—Que le rapport de Ed. Davis concernant la vente d'une partie du vieux bois, du pont Shield soit accepté. Adopté.

Davis-Ayotte.—Que le SE¼ and E½ of SW¼ 34-4-2 soit vendu à Omer Marion pour la somme de $318 et que le préfet et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer un transfer sous leur seing et le sceau de la Municipalité en faveur du dit Omer Marion. Adopté.

Davis-Ayotte.—Que le secrétaire trésorier soit autorisé à faire émettre un titre torrens en faveur de Leforme sur le NE¼ 31 and W½ of NW¼ 37-4-2. East par les avocats Perdue et Robinson et que ceux-ci prennent soin des intérêts du conseil. Adopté.

Beaubien Pelletier.—Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté.

Pelletier-Ayotte.—Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à informer Romuald Marion qu'il ait à soumettre à la Municipalité les deux scrapers qu'il dit avoir eu du Grand Voyer, A. Bellerive. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec. Trés., Mun. de Montcalm.

AU MANITOBA

Le bulletin No 57 publié, par le ministre de l'Agriculture est le dernier de l'année 1898.

Ce bulletin comprend les rapports reçus des correspondants réguliers du ministère.

Ces rapports portent la date du 1er décembre et donnent les renseignements les plus intéressants.

La récolte totale du froment a été cette année de 25,313,745 boisseaux.

L'an dernier elle était de 18,261.950 boisseaux.

L'augmentation est donc de 7,051,795 boisseaux.

L'étendu de terrain en culture est augmentée de 167,350 acres.

La proportion de la production du froment par âcre est montée de 14.14 à 17.01 boisseanx par âcre.

Quant à l'avoine il en a été récolté 6,676.-739 boisseaux de plus que l'an dernier avec un chiffre total de 17,308.252 boisseaux.

L'an dernier l'avoine donnait 22.7 boisseaux par âcre, cette année la proportion est de 33.6 boisseaux par âcre.

L'orge, le lin, le seigle et les pois ont donné un rendement supérieur à celui de l'an dernier.

Les racines sont dans le même cas.

Il a été exporté de la province 12.525 têtes de bétail destiné à la boucherie ; sur ce nombre 7,500 têtes venaient du Nord-Ouest de la Province.

Il a été expédié 9,500 bêtes à cornes pour l'engraissage au Nord-Ouest et 20,000 aux Etats-Unis.

Il a été expédié 5,100 porcs par le C. P. R.

Les fabricants de salaisons et bouchers de Winnipeg en ont reçu 18,000.

Le total des porcs vendus pendant l'année 1898 pour la consommation est de 23,-100.

Les rapports de la douame constatent qu'il a été importé 1, 919,784 livres de porcs des Etats-Unis à Winnipeg.

DE PAR LE MONDE

Il y a 9.000 000 de Catholiques aux Etats-Unis.

Le déficit dans le budget américain, pour l'année dernière, est de 38 millions de dollars.

Recueilli sur la devanture d'un magasin d'habillements. "N'allez pas vous faire voler ailleurs : Venez ici !"

On annonce de source autorisée, que le duc d'York ne visitera pas le Canada et les Etats-Unis en 1899, comme la chose avait été annoncée.

A New-York, les médecins ont tout à faire pour résister aux envahissements de la désagréable grippe. Le conseil d'hygiène de la grande cité y signale plus de 100,000 cas.

Dieu a béni cette année le laboureur espagnol, comme s'il avait voulu compenser les plaies dont l Espagne a été frappée dans ses colonies. La seule récolte des vins produira un mininum de 27 millions d'hectolitres.

A Grenade, Espagne, une foule composée de femmes, qui s'imaginaient que la decouverte de l'Amérique était la cause de tons les malheurs de l'Espagne, a jeté des pierres sur la statue de Christophe Colomb en cette ville.

On vient, paraît-il, de faire à Rome une importante découverte qui a jeté l'émoi dans le monde des savants. Des cendres que l'on suppose être celles de Jules César ont été découvertes à la base de l'une des colonnes du Forum.

Les Iles Philippines sont très riches en bois de teinture absolument inconnus au reste du monde. Il s'y trouve, dit-on, trente-deux bois donnant immédiatement une gamme complète de couleurs superbes, chaudes et très fixes.

La grand'messe a été célébrée à Saint-Pierre le jour de Noël. Le Pape a donné audience à un certain nombre de dames de New-York, qui lui présentèrent une adresse sur parchemin portant plusieurs signatures, et accompagnée d'une bourse de $10,000.

L'expédition envoyée à la recherche de l'explorateur Andrée, par le gouvernement Suédois, est rentrée à Stockholm après avoir passé plusieurs mois en Sibérie à chercher des traces d'Andrée et de ses deux compagnons dont on est sans nouvelle positive depuis son ascension en ballon.

Le president McKinley a offert à Mgr l'archevèque Ireland d'agir comme représentant américain à la conférence chargée de discuter la proposition de désarmement faite par l'empereur de Russie. Mgr Ireland a répondu qu'il sera heureux d'accepter cette offre, pourvu qu'il obtienne le consentement du Pape.

On assure que Sa Sainteté Léon XIII a adressé au Cardinal Gibbons une encyclique pontificale relative aux questions religieuses en Amérique. Quoique l'encyclique traite principalement des us et coutumes locaux adaptés à la liberté religieuse dont on jouit aux Etats-Unis, il parait cependant qu'il y est aussi question du danger de certaines pratiques, non orthodoxes, en matière de conscience, comme celles recommandées par certains commentateurs de la vie du Père Hecker, ainsi que de la doctrine de l'évolution humaine soutenue par le Dr Fahn.

La "Tribune," de New-York, dit que si les Espagnols ont autant d'énergie et de sens commun que les Français, ils se relèveront avant bien des années des désastres de la dernière guerre.

Un duel à l'épée entre Max Regis, maire d'Alger et M. Lepic, un des éditeurs de la brochure "Les droits de l'Homme" a eu lieu à Puteaux. Max Regis a attaqué son adversaire avec une furie extraordinaire. M. Lepic riposta avec énergie. Après six reprises, les deux combattants devinrent tellement épuisés que le duel fut déclaré clos.

La fortune totale de la France s'élève à 229 milliards, dont 141 milliards pour la fortune immobilière et 79 milliards pour la fortune mobilière.

Les 141 milliards de la fortume immobilière sont représentés jusqu'à concurrence de 91½ milliards par les propriétés non bâties et jusqu'à concurrence de 49 milliards et demi pour les propriétés bâties.

Le correspondant du "Daily Mail" à Rome lui envoie la note suivante: "La conférence sur le désarmement général et qui a été convoquée à la demande de l'empereur Nicolas, doit se réunir à St-Petersbourg le 1er mai. Avant la réunion, le Czar fera transmettre aux pouvoirs un plan de désarmement pour permettre aux représentants des grandes puissances de formuler des modifications et de faire des suggestions."

MENUS PROPOS

Un ivrogne conversant avec son verre vide :

"Pauvre ami, va, tout à l'heure c'était toi qui étais plein !

"Maintenant tu es vide et c'est moi qui suis plein."

Chacun son tour.

On cause, après dîner, du talent qu'ont certaines personnes à imiter les cris d'animaux.

—Tout cela n'est rien, dit un Marseillais ; j'ai un ami, lorsqu'il imite le chant du coq...

—Eh bien ?

—Le soleil se lève !

En voyage de noces.

—Elle — Cette côte est bien dure à gravir, mon ami ; ne pourrions-nous pas nous procurer un âne ?

Lui, tendrement.—Ne suis-je pas là, ma chérie ? Appuie-toi sur mon épaule !

Perplexités épistolaires :

—Comment commencer ma lettre ?...En somme, c'est une grosse personnalité...Si je mettais : "Cher et honoré maître" ?..

—Y penses tu ?...une canaille pareille ! Mets donc simplement : "Mon cher confrère !"

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No 2

Georges adoucissait les péripéties de son récit, lorsqu'il croyait que la fierté de celle qu'il nommait sa sœur, pouvait avoir à en souffrir. Mais, dès qu'elle eut l'âge de comprendre, Gardella, sans orgueil ni fausse honte de la bassesse d'origine vraisemblable de sa mère, avait demandé d'être conduite sur sa tombe.

En prévision de ce souhait, Madame de Noirmont, dès qu'elle s'était chargée de l'orpheline, avait fait placer sur cette tombe une pierre tumulaire où la curiosité n'avait pas à glaner là plus qu'ailleurs, car ce monument, d'une grande simplicité, n'était formé que d'une croix sur laquelle on avait gravé, en guise d'épitaphe, le dernier mot de la mourante "gardez-là" avec la date de sa mort.

En dehors de sa mère et de Gardella, George n'aimait personne. Il avait concentré sur elles deux tout ce que son cœur renfermait. Georges était aussi brun que Gardella était blonde Soit que la loi des contrastes fut pour quelque chose, ou que la réciprocité de leurs sentiments eut une autre cause, toujours est-il que, dès leurs plus lointains rapports, ils s'etaient affectionnés. Dans leurs jeux d'enfants, on découvrait en Georges le futur fiancé, et dans Gardella, non point la coquette qui se laissera aimer, mais la fiancée que la mort ne ferait point reculer.

Cette tendresse prématurée sautait aux yeux de tous. La comtesse seule était aveugle. Elle aimait les deux enfants non point certes sans préférence pour son fils, seulement Gardella lui était tout de suite devenue nécessaire, et puis Georges, le petit homme de pierre, s'animait si gentiment au contact de la petite orpheline, qu'il eut été cruel de la lui enlever sous un prétexte aléatoire dont les conséquences douteuses étaient ajournées à tant d'années.

II

Bien qu'ayant une nombreuse parenté et beaucoup d'amis, la comtesse n'était liée avec personne aussi intimement qu'avec la marquise Apettini, dont le mari s'était autrefois et inutilement chargé de faire des recherches pour découvrir l'identité de la mère de Gardella.

La marquise Apettini était une femme assez effacée, douce et de caractère faible. Bien plus âgée que la comtesse, elle approchait de la cinquantaine. Son mari, de dix ans plus vieux qu'elle, était un homme de taille moyenne, à l'épaisse stature et à la tête remarquable : son front chauve, à peine couvert, sur les tempes, par de rares cheveux blancs, était éclairés par de gros yeux bleus plantés à fleur de tête. Il n'était, certes ! pas beau, mais rien qu'à le voir on devinait qu'il était intelligent. Apettini avait occupé autrefois une haute situation, et l'avait perdue dans un entraînement de générosité. Une pension de six mille francs était l'unique fortune des Apettini.

Le vieux couple n'avait pas d'enfants ; mais Madame Apettini, à la mort de sa sœur, veuve du comte de Phébade, gentilhomme ruiné, avait recueilli sa nièce, une petite fille de l'âge de Gardella, nommée Antoinette.

Les trois enfants, George, Antoinette et Gardella, grandirent ainsi à peu près ensemble.

Antoinette n'était pas riche et ne devait pas avoir de dot. Son père, autrefois millionnaire, avait gaspillé sa fortune. Cette circonstance l'avait brouillé avec son frère aîné, Jacques de Phébade, vieux célibataire, aussi économe que le père d'Antoinette l'était peu.

Pris cependant de pitié pour l'orpheline à la mort de la veuve de son frère, il abandonna à l'enfant une cité ouvrière, située à Grenelle qui rapportait, bon an mal an, cinq mille francs, dont la moitié passait en réparations.

Les tracas que lui causait cette énorme bicoque étaient une des raisons qui l'avaient décidé à faire sa donation. Si petit que fut ce don, les Apettini, à qui incombaient pourtant les soucis d'administration de la cité, lui en savaient gré, de même qu'Antoinette, que l'on habituait à la reconnaissance envers lui, avec d'autant plus de raison qu'il était probable qu'il lui laisserait un jour sa colossale fortune si, comme on pouvait l'espérer il ne se mariait pas.

Sans témoigner une vive tendresse à sa nièce, Jacques de Phébade disait très haut qu'il ne ferait pas retomber sur elle la rancune qu'il gardait contre son frère.

La comtesse de Noirmont, qui avait été compagne de pension de la mère d'Antoinette, montrait une grande amitié à la fillette. Elle avait promis d'ailleurs à son amie mourante, comme elle l'avait promis à la mère de Gardella, de ne jamais perdre de vue l'orpheline.

Peut-être madame de Phébade, en reclamant cette promesse, nourrissait-elle l'arrière-pensée d'un mariage entre Georges et Antoinette.

Tant que celle-ci et Gardella furent des enfants, la petite de Phebabe, qui savait plaire ainsi à Georges, montrait une vive amitié à Gardella. A mesure que les années vinrent, elle comprit trop, d'une part, les avantages qu'il y aurait pour elle à épouser le jeune homme et de l'autre les risques que lui faisait courir sa rivalité avec Gardella, pour ne pas la prendre bientôt en haine, étant donné surtout qu'elle n'était pas belle, tandis que Gardella était jolie.

Oui, vraiment Gardella était jolie. A seize ans, déjà de haute taille, svelte, bien formée et élégante, elle possédait la plus délicieuse petite tête qu'on put rêver. Son visage de forme arrondie, à traits mignons, était d'une blancheur de neige ; le nez peut-être un peu court, était rendu mutin par des yeux immenses et noirs comme du jais.

Nul ne voyait la jeune fille sans se demander où elle avait été chercher des yeux pareils. C'était le secret de son origine.

Ses cheveux, d'or jadis, s'étaient teintés de bronze. Au soleil ils retrouvaient leur couleur primitive.

Sa bouche, quoique petite, découvrait, sous le moindre de ses sourires, deux rangées de perles incomparables.

Elle le savait et répétait souvent : "Mes yeux et mes dents c'est ce que j'ai de passable".

Gardella souriait presque sans le vouloir ; cela tenait encore évidemment à la conformation de sa bouche, mais Antoinette affirmait que ce sourire perpétuel avait deux mobiles : la coquetterie et la bêtise. Elle ne le disait pas ouvertement, de peur de provoquer une contradiction unanime, car Gardella avait si bien su se faire aimer de tout le monde que la marquise, et surtout le marquis Apettini, l'eussent défendue contre leur propre nièce. Il est vrai d'avouer que Gardella n'avait pas en eux des amis également sûrs. La tante, quand elle était seule avec Antoinette, se laissait facilement convaincre que son admiration pour Gardella était exagérée, tandis que le marquis, au contraire, loin de faire des concessions à la jalousie d'Antoinette, enchérissait sur les privilèges de corps, de cœur et d'esprit, dont la nature avait doué Gardella.

Saut le marquis, dont la discrétion était absolue, personne ne connaissait clairement l'entrée de Gardella chez Madame de Noirmont. La comtesse était muette sur ce point, pour éviter à la pauvre enfant les affronts que n'eussent pas manqué de lui causer ces révélations dans leur milieu orgueilleux. Antoinette n'avait que des soupçons. Pourtant, par instinct, elle pressentait que le silence de son oncle et de Madame de Noirmont renfermait un secret qui séparait Georges de Gardella. Cette pensée lui était douce.

Ce ne fut que lorsque Gardella atteignit à sa vingtième année, que la comtesse vit le point noir qui grandissait à l'horizon. Jusqu'alors, elle s'était toujours refusée à admettre que la mendiante, sans nom, sans fortune, qu'elle avait recueillie, put devenir un danger pour son ambition maternelle. Au surplus, quoique n'ayant pas livré le secret de l'origine probable de Gardella, elle parlait d'elle sans rien laisser entrevoir de matrimonial dans ses intentions. Elle affectionnait la jeune fille, mais elle ne voyait en elle qu'une protégée ; rien de plus.

La perspicacité d'Antoinette avait grandi avec les années ; à force de suivre et d'étudier les actes de la comtesse, elle en était arrivée à être sûre qu'elle sacrifierait Gardella, quelle que fut sa sympathie pour elle, à ses préjugés nobiliaires, plutôt que de consentir à une mésalliance.

Avant d'acquérir cette certitude, elle traitait Gardella avec des égards parfois outrés jusqu'à l'affection, et jouait près d'elle la comédie d'une vive amitié, à laquelle Georges s'était laissé prendre et dont il lui était reconnaissant, tandis que depuis que Madame de Noirmont semblait avoir compris les dangers de la présence chez elle de Gardella, elle ne se privait pas du plaisir de chagriner cette dernière.

Les choses allèrent même si loin, qu'en plusieurs circonstances, la comtesse dut intervenir, et elle n'eut pas de peine à soupçonner le mobile des mauvais procédés de la nièce des Apettini. Cette découverte l'amena à songer au mariage de son fils, et sans chercher ailleurs une bru, elle pensa tout de suite à Antoinette.

Sans doute, la malingre et noiraude petite Mademoiselle de Phébade n'était pas jolie avec son nez croche et ses lèvres rentrées ; mais la beauté n'est pas une condition de bonheur. Il est encore vrai qu'Antoinette n'avait pas de fortune, seulement elle avait des espérances, les millions de l'oncle Jacques lui appartiendraient tôt ou tard, et puis...... et puis...... Georges était riche pour deux et Antoinette, par son éducation, par sa naissance, avait de quoi satisfaire à toutes les exigences de de l'orgueil.

Telles étaient les réflexions et les dispositions de la comtesse, quand un soir elle se rendit avec son fils et Gardella chez les Apettini.

III

Les Apettini habitaient un assez joli appartement, rue du Luxembourg. Ils recevaient leurs amis une fois par semaine, le soir. Tous les lundis, ils donnaient une soirée, petite fête intime, à laquelle on ne conviait personne par invitation, mais où chacun savait trouver un bon accueil. C'est à cette réunion que la comtesse, Georges et Gardella venaient de se rendre.

C'était dans deux salons attenant l'un à l'autre, élégamment meublés et ornés de plantes, que la réception avait lieu.

A suivre.